

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 19 octobre 2017 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse, Nathalie Rochon et à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Claude Brunet, Daniel Houde et Pierre Salois.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résolution – autoriser Madame la mairesse à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents ;
3. Résolution – autoriser un deuxième signataire, en l'absence de Madame la mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents ;
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

12229-1017

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

12230-1017

Résolution – autoriser Madame la mairesse à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que Madame la mairesse Nathalie Rochon soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents.

ADOPTÉE

12231-1017

Résolution – – autoriser un deuxième signataire, en l'absence de Madame la mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents

Il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que Madame la conseillère Claudette Laflamme soit autorisée à signer, en l'absence de Madame la mairesse Nathalie Rochon, pour et au nom de la municipalité tous les chèques, effets bancaires et autres documents.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question.

12232-1017

Levée de l'assemblée

À 19h05, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

NAHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse